

**LA COMMISSION DES ENTREPRISES DE
SERVICE PUBLIC DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

DANS L'AFFAIRE D'UNE demande relative à une audience pour étudier la modification des tarifs, des frais et des droits de la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie NB.

AVIS

La Commission des entreprises de service public («la CESP») a reçu de la part de la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie NB («la demanderesse») une demande d'approbation relative à la modification de ses tarifs, de ses frais et de ses droits relatifs aux services offerts dans la province du Nouveau-Brunswick, selon le tableau ci-dessous.

SACHEZ QUE la CESP a ordonné ce qui suit :

- (a) Une conférence préliminaire aura lieu à l'hôtel Delta Brunswick, Saint John (N.-B.) le mardi 17 mai 2005, commençant à 10 h et se poursuivant de jour en jour, selon les besoins. Les intervenants et la demanderesse devraient y assister et présenter des observations sur la date de l'audience publique intégrale sur les révisions visées par la demande d'approbation et sur la procédure à suivre avant l'audience publique et à celle-ci, ainsi que sur toute autre question pertinente.**
- (b) Les personnes qui entendent intervenir dans l'affaire et participer aux séances de renseignements indiquées au paragraphe (f) du présent avis doivent signifier à la CESP et à la demanderesse par écrit au plus tard à midi le lundi 9 mai 2005 ce qui suit :**
- si elles désirent un statut officiel ou officieux**
 - leur choix de langue pour l'audience**
 - la raison et la nature de l'intervention proposée**
 - leur nom et celui de leurs représentants autorisés, ainsi que leurs coordonnées et celles de leurs représentants autorisés (adresse postale, adresse de voirie, adresse de courriel, numéro de téléphone, tout autre numéro de télécommunications)**
 - si elles prévoient assister aux séances de renseignements**

Il faut envoyer l'avis à la secrétaire de la CESP par courriel à l'adresse general@pub.nb.ca, par fax au (506) 643-7300 ou par la poste à l'adresse :

Commission des entreprises de service public
C.P. 5001
15 Market Square
Suite 1400
Saint John (N.-B.)
E2L 4Y9

Il faut aussi envoyer l'avis à la demanderesse, à l'attention de Madame Marg Tracy, par courriel à l'adresse mtracy@nbpower.com, par fax au (506) 458-4000 ou par la poste à l'adresse :

Distribution et Service à la clientèle Énergie NB
À l'attention de : Marg Tracy
515, rue King
Fredericton (N.-B.)
E3B 4X1

- (c) La demanderesse doit soumettre ses preuves à l'appui de la demande à la CESP au plus tard à midi le lundi 18 avril 2005.
- (d) Un exemplaire de la demande, des preuves et de l'Ordre de la CESP seront déposés au plus tard le 18 avril 2005 aux fins d'examen par les parties intéressées pendant les heures normales de travail, aux bureaux de la CESP et à tous les bureaux d'affaires d'Énergie NB au Nouveau-Brunswick.
- (e) Les intéressés peuvent obtenir un exemplaire des documents soumis dans l'affaire auprès de Madame Marg Tracy, Affaires réglementaires, Distribution et Service à la clientèle Énergie NB, 515, rue King, Fredericton (N.-B.) E3B 4X1, (506) 458-4050, ou au site Web www.energienb.com.
- (f) Il y aura une séance de renseignements officieuse à l'intention des intervenants inscrits les 11 et 12 mai 2005 à la salle de bal «C» de l'hôtel Delta Brunswick à Saint John (N.-B.), commençant à 10 h, pour discuter la récente restructuration d'Énergie NB et les ententes d'achat d'électricité engagées par la demanderesse, ainsi que des enjeux possibles relatifs à la conférence préliminaire.

(g) Résumé des tarifs proposés :**RÉSIDENTIEL (6,6 % augmentation globale)****% de changement Tarifs proposés**

Redevance d'abonnement :			
Urbain	\$/mois	4,4 %	17,97
Rural, saisonnier	\$/mois	4,3 %	19,69
Frais d'énergie :			
Tarif de la première tranche	¢/kWh	1,6 %	8,26
Reste des kWh	¢/kWh	2,6 %	6,61
Taille de la première tranche (kWh)			1 400
Supplément variable relatif au coût du combustible	¢/kWh	-	0,336

USAGE GÉNÉRAL I (ordinaire) (3,7 % augmentation globale)

Redevance d'abonnement :	\$/mois	4,4 %	17,97
Frais de puissance : 20 premiers kW		-	Sans frais
Reste des kW	\$/kW	-11,4 %	8,34
Frais d'énergie : 5000 premiers kWh	¢/kWh	-1,6 %	10,15
Reste des kWh	¢/kWh	5,2 %	6,84
Supplément variable relatif au coût du combustible	¢/kWh	-	0,336

USAGE GÉNÉRAL II (tout électrique) (5,1 % augmentation globale)

Redevance d'abonnement :	\$/mois	4,4 %	17,97
Frais de puissance : 20 premiers kW		-	Sans frais
Reste des kW : Les moins élevés des frais suivants	\$/kW	19,4 %	4,92
Ou	\$/kWh	19,4 %	0,0246
Frais d'énergie : 5000 premiers kWh	¢/kWh	-1,6 %	10,15
5000 kWh suivants	¢/kWh	-2,3 %	7,22
Reste des kWh	¢/kWh	-0,1 %	7,22
Supplément variable relatif au coût du combustible	¢/kWh	-	0,336

USAGE INDUSTRIEL – PETITE PUISSANCE (4,4 % augmentation globale)

Frais de puissance : Tous les kW	\$/kW	4,5 %	5,38
Frais d'énergie : 100 premiers kWh/kW	¢/kWh	1,1 %	10,05
Reste des kWh	¢/kWh	-3,0 %	4,53
Supplément variable relatif au coût du combustible - Distribution	¢/kWh	-	0,336
Supplément variable relatif au coût du combustible - Transport	¢/kWh	-	0,322

USAGE INDUSTRIEL – GRANDE PUISS. (0.3 % aug. globale) % de changement Tarifs proposés

Frais de puissance : Tous les kW	\$/kW	0,2 %	10,00
Frais d'énergie : Tous les kWh	¢/kWh	-9,0 %	3,33
Supplément variable relatif au coût du combustible - Distribution	¢/kWh	-	0,336
Supplément variable relatif au coût du combustible - Transport	¢/kWh	-	0,322

USAGE EN GROS (6,5 % augmentation globale)

Frais de puissance	\$/kW	6,8 %	11,53
Frais d'énergie : Tous les kWh	¢/kWh	-0,4 %	4,68
Supplément variable relatif au coût du combustible	¢/kWh	-	0,322

FAIT dans la ville de Saint John le 8 avril 2005.

PAR LA CESP

La secrétaire,

**Lorraine R. Légère
Commission des entreprises de service public
du Nouveau-Brunswick**